

de la religion réunis à La Rochelle lui ayant délégué tous leurs pouvoirs, ils considéraient comme un devoir d'obéir avec l'abnégation, la plus complète aux ordres qu'il lui plairait de leur donner, convaincu à l'avance que tout ce qu'il ferait serait dans l'intérêt de la religion ; que Dieu, dont la bonté ne leur avait jamais fait défaut dans les circonstances critiques où ils s'étaient trouvés, ne voudrait pas les abandonner dans la circonstance actuelle. Ils remerciaient humblement M. le duc de Rohan d'avoir daigné leur communiquer les hautes combinaisons stratégiques que lui inspirait son vaste génie, mais que le soin qu'il avait pris, tout en les honorant, était inutile, parce qu'ils étaient résolus à le suivre n'importe où il lui plairait de les conduire.

Le duc de Rohan remercia chaleureusement les notables de la confiance qu'ils lui témoignaient ; il acheva de les réduire par ses manières affables qu'il savait si bien employer lorsque les circonstances l'exigeaient ; puis il leva la séance.

Les échevins, les notables ministres, s'éloignèrent après avoir gravement salué le duc de Rohan ; il ne demeura plus dans la salle, dont la porte fut fermée derrière eux, que le duc, le gouverneur, le comte du Luc et quelques officiers composant l'état-major du duc, et parmi lesquels Olivier reconnut plusieurs de ses anciennes connaissances.

— Ça ! messieurs, dit gaiement le duc lorsqu'il se retrouva seul avec ses partisans, caissons un peu à cœur ouvert, maintenant que ces braves gens sont partis. De par Dieu ! chers amis, ce n'est pas une meute facile à conduire que messieurs les bourgeois, si dévoués qu'ils soient à votre cause ; ils ne voient plus loin que les tours de leur beffroi ; pour eux, Dieu me pardonne ! la commune résume tout ; les grands intérêts politiques ne les touchent que médiocrement, lorsqu'ils n'ont pas un rapport direct avec leurs intérêts particuliers. Le diable soit des maraude, couards et intéressés.

— Eh ! là doucement, monsieur le duc, dit en riant M. de Penavère, vous oubliez que c'est moi qui les gouverne.

— C'est vrai, baron ! mais je ne vous fais pas l'insulte de vous confondre avec eux.

— Eh bien, duc, voulez-vous que je vous donne franchement mon opinion ?

— Pardieu !

— Eh bien, je vous trouve dur pour ces braves gens qui, en somme, vous en conviendrez avec moi, ont beaucoup plus à perdre qu'à gagner dans cette affaire. Eh ! mon Dieu, les bourgeois sont égoïstes, j'en conviens, mais c'est cet égoïsme-là même qui vous les donne parce qu'ils voient en vous le seul homme capable de les défendre, de les protéger et de les aider à conserver les richesses acquises par leur travail.

— Je partage parfaitement votre avis, mon cher Penavère, seulement vous conviendrez avec moi qu'ils sont assommants.

— Oh ! quant à cela, monsieur le duc, je vous les abandonne, répondit en riant le gouverneur, rire qui se communiqua aussitôt aux autres gentilshommes.

— Messieurs, veuillez m'attendre un instant, reprit le duc de Rohan, j'ai quelques mots à dire à M. du Luc, je ne vous demande que cinq minutes. Veuillez me suivre, mon cher comte, ajouta-t-il en s'adressant à Olivier.

Tous deux passèrent alors dans un cabinet contigu et dont la porte se trouvait à l'extrémité de l'estrade.

Après que le duc de Rohan eut laissé retomber derrière lui la portière, il s'inclina avec un sourire charmant devant Olivier.

— Mon cher comte, lui dit-il avec rondeur, une explication est nécessaire entre nous. Cette explication, que des circonstances impérieuses et indépendantes de notre mutuelle volonté ont différée jusqu'à ce moment, est devenue indispensable.

— Indispensable en effet, monsieur le duc, répondit sérieusement le comte, intérieurement étonné de la façon franche dont le duc allait au-devant de ses désirs.

— Mon cher comte, reprit le duc de Rohan, en toute affaire il n'est tel que de bien s'entendre. Je ne vous demande que quelques secondes d'attention. Vous m'en voulez, et vous avez tort ; vous me croyez coupable, je ne le suis pas.

— Monsieur le duc ! fit le comte avec hauteur en posant la main sur la garde de son épée, entre gentilshommes de notre sorte, il n'est qu'une manière de prouver son droit.

— Très-bien, monsieur, je vous comprends : cette manière je la connais aussi bien que vous ; je crois avoir prouvé qu'elle n'avait rien d'effrayant pour moi.

— De plus longs discours seraient oiseux entre nous, monsieur le duc, je n'ai eu jusqu'à présent que trop de patience.

— Eh ! monsieur s'écria le duc avec hauteur, vous parlez de patience, ayez-en donc encore, j'en ai bien, moi !

— Vous ? reprit vivement le comte.

(A CONTINUER.)

Commencé le 1er Janvier 1881 — (No. 34.)

INFORMATIONS

Nous expédions cette semaine, comme échantillon, des copies de notre FEUILLETON à différentes personnes qui ne sont pas au nombre de nos abonnés. A ceux qui désireraient prendre un abonnement d'une année, nous sommes en mesure de fournir tous les numéros parus depuis le 1^{er} Janvier dernier. L'abonnement n'est que d'une piastre, payable soit par mandat-poste ou en timbres (autant que possible) de un cent et d'un $\frac{1}{2}$ cent.

Dans quelques semaines nous commencerons la publication d'un autre ouvrage. Inutile d'ajouter qu'il sera très-intéressant.

AUX MAÎTRES DE POSTE

Chaque semaine nous expédierons un certain nombre d'exemplaires du FEUILLETON ILLUSTRE à différents Maîtres de Poste, en les priant d'avance de les distribuer aux personnes de leur localité respective dans le but de faire connaître notre journal, et par là nous procurer quelques souscripteurs. De plus MM. les Maîtres de Poste pourront retenir la commission accordée aux agents lorsqu'ils nous enverront le montant de ces souscriptions.

LES ÉDITEURS.

" LE FEUILLETON ILLUSTRE "

PARAIT TOUS LES JEUDIS

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Payable d'avance ou dans le cours des trois premiers mois :

UN AN \$1.00 — SIX MOIS..... \$0.50

Payable dans le cours des trois derniers mois :

UN AN..... \$1.50 — SIX MOIS..... \$0.75

A L'ÉTRANGER : STRICTEMENT D'AVANCE

Aux agents 16 cents la douzaine et 20 par cent sur l'abonnement strictement payable à la fin du mois.

MORNEAU & C^{ie},

Boite 1986, B. de P. Montréal.

4, Rue St. Jacques